



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

Accusé de réception en préfecture
091-219106879-20200124-D6CM22012020-DE
Date de télétransmission : 24/01/2020
Date de réception préfecture : 24/01/2020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 JANVIER 2020**

Délibération n°6 Budget Primitif annexe du Cinéma Le Calypso – Exercice 2020	Vote : Unanimité
---	----------------------------

L'an deux mille vingt, le 22 janvier à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 16 janvier 2020, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, M. Mohamed BELACHEMI, M. Etienne GILBERT, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, Mme Maria del Pilar HIDALGO, Mme Lydie ZENERE-LIMA.

Absents/excusés : M. Jean-Yves GENESTE, M. Abdoulaye FALL.

Pouvoirs :

Mme Adèle VILLECHEVROLLE	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
Mme Claudette REDON	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
M. Hervé JOUY	donne pouvoir à Mme Vanessa CAPELO
M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à M. Gérard KIEFFER
Mme Christine BOULAY-DEILHES	donne pouvoir à Mme Arielle MERRINA
M. Jean-Louis BRUNEAU	donne pouvoir à M. Pascal LAHURE
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à M. Clément CAILLAUD
M. Silamakan TOURE	donne pouvoir à Mme Aurélie TROUBAT
M. Thierry MARQUEZ	donne pouvoir à M. Michel RAYMOND
Mme Martine SCHERZI	donne pouvoir à M. Laurent SAUERBACH

Secrétaire de séance : Mme Marie-France EECKHOUDT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

CONSIDERANT l'obligation et la nécessité d'adopter le Budget Primitif 2020 du Cinéma « Le Calypso »,

VU l'avis favorable de la Commission Municipale n°4 en date du 15 janvier 2020,

ENTENDU l'exposé de Madame Aurélie TROUBAT, Adjointe au Maire,

APRES en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** le Budget Primitif du Cinéma « Le Calypso » de l'exercice 2020 en totalité pour les montants suivants :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	61 000 €	61 000 €
FONCTIONNEMENT	692 314 €	692 314 €
TOTAL	753 314 €	753 314 €

- **FIXE** le montant de la subvention d'équilibre à 306 000 €.

Copie de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne.
- Madame la Responsable du Centre des Finances Publiques de Grigny.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 22 JANVIER 2020**

Note de synthèse

N°6

OBJET : Budget annexe du Cinéma le Calypso - Exercice 2020.

L'année 2019 s'est achevée sur une hausse historique de la fréquentation du Cinéma qui dépasse les 90 000 entrées payantes (+ 15 % par rapport à 2018).

En 2020, le Cinéma Le Calypso va poursuivre sa politique de programmation ouverte à une grande diversité de publics (films grand public, jeune public, art et essai) et ses animations (avant-premières, soirées thématiques, débats/rencontres, retransmission de spectacles, opéras et ballets).

Parallèlement, le cinéma poursuit ses travaux de modernisation avec la mise en place d'une vidéo surveillance ainsi que d'une VMC.

L'EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET 2020.

Pour 2020, le budget est basé sur une prévision de 80 000 entrées contre 88 000 sur 2019 qui reste une année de fréquentation historique.

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre: 011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	359 840.27
Chapitre: 012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	267 663.00
Chapitre: 023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	35 000.00
Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 000.00
Chapitre: 65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	200.00
Chapitre: 66 CHARGES FINANCIERES	3 110.73
Chapitre: 67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500.00
TOTAL	692 314.00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
BP 2020	
Chapitre: 002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0.00
Chapitre: 042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0.00
Chapitre: 70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	376 764.00
Chapitre: 73 IMPOTS ET TAXES	0.00
Chapitre: 74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	315 500.00
Chapitre: 75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0.00
Chapitre: 77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	50.00
TOTAL	692 314.00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
Chapitre: 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	0.00
Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00
Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	9 000.00
Chapitre: 20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0.00
Chapitre: 21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	52 000.00
Chapitre: 27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00
TOTAL	61 000.00

RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2020
Chapitre: 021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	35 000.00
Chapitre: 024 PRODUITS DES CESSIONS	0.00
Chapitre: 040 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	26 000.00
Chapitre: 041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0.00
Chapitre: 10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	0.00
Chapitre: 13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0.00
Chapitre: 16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	0.00
Chapitre: 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0.00
TOTAL	61 000.00

1 - L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A – LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 : produits des services

Ce chapitre correspond aux participations des usagers du cinéma pour un montant prévisionnel de 376 764 €. Le Budget proposé pour 2020 est calculé sur la base d'une prévision de 80 000 entrées.

Chapitre 74 : Dotations et participations

Ce chapitre regroupe la subvention d'équilibre versée par la Ville (306 000 €) ainsi que la subvention « art et essai » versée par le Centre National Cinématographique (9 000 €).

La subvention d'équilibre augmente de 72 600 € par rapport à 2019 en raison des travaux prévus pour 2020 (création d'une régie de vidéosurveillance).

B – LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011: Charges à caractère général

Les charges générales sont prévues à hauteur de 363 K€ en augmentation de 8 700 € par rapport au budget précédent afin de tenir compte de l'inflation.

Chapitre 012 : Charges de personnel

Les charges de personnel s'établissent à 267,6 K€ en progression de 12 K€ (+4,71%) par rapport aux crédits ouverts en 2019.

Ce poste de dépenses évolue en raison de la requalification du poste de projectionniste en poste de Directeur adjoint du Cinéma, du glissement vieillesse technicité (GVT) mais également de la participation de la ville à la mutuelle des agents et aux chèques déjeuners.

Chapitre 65 : Autres charges de gestion courante

200 € sont prévus pour d'éventuelles admissions en non valeur (créances irrécouvrables) à mandater à la demande de la trésorerie.

Chapitre 66 : Charges financières

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts payés par le Budget de la Ville pour la quote-part d'emprunt ayant servi à financer les investissements du cinéma Le Calypso (3 110,73 €).

Chapitre 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections

26 000 € sont inscrits au titre des dotations aux amortissements qui viendront financer la section d'investissement.

Pour rappel, cette dépense obligatoire correspond, comme l'autofinancement, à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, destiné à financer le renouvellement d'une partie des biens acquis.

Chapitre 023 : Virement à la section d'investissement

L'excédent de la section de fonctionnement affecté à l'investissement (autofinancement prévisionnel), est arrêté à 35 000 € et alimentera la section d'investissement

2 : L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

Le Budget Prévisionnel d'investissement 2020 s'établit à hauteur de 52 000 euros, soit :

- 50 000 euros pour l'installation en régie d'un système de vidéosurveillance et la réalisation de divers petits travaux récurrents nécessaires à l'entretien du cinéma.
- 2 000 euros pour l'installation en régie d'un système de VMC.

Les dépenses du chapitre 16 (emprunts et dettes) sont constituées du remboursement du capital de dette payé par le Budget de la Ville pour la quote-part d'emprunt ayant servi à financer les investissements du cinéma Le Calypso (9 000 €).

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet du Budget Primitif 2020 du Budget annexe du Cinéma Le Calypso.